



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

### Appel à candidatures : *Prix du leader de moins de 40 ans de l'ACCVM* L'appel à candidatures se termine le 3 juin 2022 à 17 h HNE

Toronto (Ontario), le 5 avril 2022 – L'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM) lance son appel annuel de candidatures pour l'obtention du *Prix du leader de moins de 40 ans de l'ACCVM*. Le prix salue et rend hommage à la nouvelle génération de jeunes professionnels hautement motivés et très talentueux dont le dynamisme, le dévouement, les qualités et les réalisations personnelles et professionnelles ont rehaussé l'image du secteur des valeurs mobilières.

#### Critères d'attribution du prix

Les personnes qui présentent une candidature (remarque : une personne ne peut pas poser sa propre candidature) doivent démontrer que le candidat a rehaussé l'image du secteur des valeurs mobilières dans les domaines suivants :

1. Engagement envers le secteur canadien des valeurs mobilières
  - Participation aux événements, ateliers, etc. de l'entreprise
  - Collaboration avec d'autres associations professionnelles ou des organisations du domaine des affaires
  - Promotion publique du secteur (conférences, articles, médias), recrutement d'étudiants, etc.
2. Réalisations professionnelles
  - Excellence au travail, autres réalisations professionnelles ou scolaires, etc.
3. Engagement envers la formation
  - Promotion de la formation permanente en matière d'enseignement pratique visant à combler les manques de connaissance dans le secteur
  - Enseignement, mentorat, encadrement, etc.
4. Engagement social

- Bénévolat pour des œuvres caritatives, travail pour des associations professionnelles, et dévouement pour la chose publique.

Le candidat doit travailler à temps plein pour une [société membre de l'ACCVM](#), ou l'une de ses divisions ou l'une de ses filiales du secteur des services financiers, être âgé de 40 ans ou moins au 31 décembre 2021 et n'avoir jamais été lauréat du prix. Pour demeurer admissible, le candidat doit continuer à être au service d'une société membre de l'ACCVM à la date de l'annonce de l'attribution du prix. Une candidature présentée par le candidat lui-même ne sera pas retenue. Pour obtenir la liste des sociétés membres de l'ACCVM, cliquez [ici](#).

### **Jury de selection**

Un jury indépendant approuvera les candidatures et se prononcera sur le lauréat du *Prix du leader de moins de 40 ans de l'ACCVM*.

Les membres du jury ne peuvent pas participer au concours ni présenter de candidatures.

### **Procédure de mise en candidature**

Le public peut présenter la candidature d'un employé d'une société membre de l'ACCVM, ou de l'une de ses divisions ou de l'une de ses filiales du secteur des services financiers, en remplissant le formulaire de mise en candidature en ligne ou en envoyant un courriel à [topunder40award@iiac.ca](mailto:topunder40award@iiac.ca). Le prix est décerné à un individu en particulier et non pas à un groupe de deux personnes ou plus.

**L'APPEL À CANDIDATURES POUR L'ÉDITION 2022 SE TERMINE VENDREDI 3 JUIN 2022 À 17 H HNE**

Pour présenter une candidature, [cliquez ici](#).

- 30 -

### **L'ACCVM - Porte-parole des sociétés de courtage en valeurs mobilières du Canada**

L'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM) est l'association nationale du secteur des valeurs mobilières. Elle expose les points de vue du secteur des valeurs mobilières en matière de réglementation et de politiques publiques concernant les valeurs mobilières, et de questions touchant le secteur des valeurs mobilières pour

le compte de ses 117 membres qui sont des sociétés de courtage en valeurs mobilières réglementées par l'OCRCVM exerçant des activités dans le secteur canadien des valeurs mobilières. Plusieurs membres de l'ACCVM ont également à leur service des courtiers en fonds communs de placement réglementés par l'ACFM.

Les membres de l'ACCVM sont responsables de la grande majorité des services de conseil financier fournis aux investisseurs, entre autres les conseils concernant le placement de fonds communs de placement. Les membres de l'ACCVM négocient des titres d'emprunt et des actions sur tous les marchés canadiens, fournissent des services de courtier chargé de comptes et agissent comme preneur ferme pour les émetteurs sur les marchés publics et privés.

L'ACCVM s'est engagée à servir les investisseurs de détail. En tant que représentante des courtiers qui fournissent la majorité des services de conseil financier, de négociation et de prise ferme au Canada, l'ACCVM est en mesure d'apporter une contribution éclairée et réfléchie au développement d'un organisme d'autoréglementation unique, national et amélioré.

Pour plus d'information, consultez le site <https://accvm.ca/>.

Pour les demandes de renseignements des médias, communiquez avec : Service des affaires publiques de l'ACCVM [publicaffairs\\_affairespubliques@iiac.ca](mailto:publicaffairs_affairespubliques@iiac.ca).